

**COMMUNIQUE DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMEDIATE**

Objet : Le projet de loi 14 doit être adopté d'ici la fin de la session parlementaire

Bonaventure, le 17 avril 2012 – Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGIM) appui le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), qui emboîte le pas à la coalition *Pour que le Québec ait meilleur mine* et aux deux unions municipales (FQM et UMQ) pour demander au gouvernement du Québec d'adopter le projet de loi 14 d'ici la fin de la présente session parlementaire.

Bien que ce projet de loi ne reflète pas toutes les attentes des organismes de protection de l'environnement, les nombreux projets de développement minier annoncés et à venir, dont ceux envisagés dans le cadre du Plan Nord, exigent que soient établies le plus tôt possible des bases réglementaires plus solides que les dispositions obsolètes de la loi actuelle. Ces bases sont importantes et urgentes pour notre région, dont une grande partie du territoire, incluant les zones habitées en bordure de mer, se trouve déjà attribué à des compagnies titulaires de droits miniers.

Le CREGIM et le RNCREQ sont conscients que le secteur minier représente un vecteur de développement et de richesse important pour le Québec et pour la région. Cependant, l'activité minière a jusqu'ici laissé de profondes cicatrices sociales et environnementales dont il est important de tenir compte. Le triste 10^{ème} anniversaire de la fermeture de la fonderie de cuivre Gaspé, filiale de la multinationale Noranda, est là pour nous le rappeler. Par ailleurs, la valeur des retombées utilisée par le gouvernement et les compagnies minières pour justifier la pertinence du secteur n'est pas unanimement appréciée par l'ensemble des acteurs impliqués. Le Vérificateur général du Québec a lui-même exprimé un doute sur la rentabilité de cette activité pour la société québécoise.

Une fois le projet de loi 14 adopté, le gouvernement du Québec doit donc mener une réflexion publique sur le mode de développement des ressources naturelles de la province, notamment à la lumière des constats qui découleront de la *Conversation publique sur les mines* et des autres réflexions menées par divers intervenants en régions. Le cas échéant, il devra éventuellement finaliser la mise à jour du régime minier afin que celui-ci s'inscrive réellement dans une optique de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Il va de soi que cet exercice devra permettre au gouvernement du Québec de démontrer que les retombées positives de l'activité minière sont supérieures aux coûts financiers, sociaux et environnementaux qui sont associés à ce secteur à court et à long terme.

- 30 -

Sources :

Anne-Marie Gagnon,
Responsable des communications
RNCREQ
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org

Marie-Andrée Pichette,
Agente de communication et de gestion
CREGIM
Téléphone : 418 534-4498
marie-andree.cregim@globetrotter.net